

## **26 - Ceinture verte du Centre ancien de Besançon - Refuge LPO - Prorogation de la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux**

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 6 mai 2011, a décidé la création du refuge LPO de la «Ceinture verte du Centre ancien» qui couvre un territoire de 27 ha et accompagne les fortifications de Battant, incluses dans le patrimoine de Vauban inscrit en 2008 au patrimoine de l'humanité. Le refuge s'étend sans discontinuité depuis le square d'Arènes et les promenades des Glacis jusqu'à la promenade Micaud et les Jardins du Casino.

La création du refuge entre dans le cadre des évènements valorisant la diversité biologique bisontine, ceux-ci pouvant concerner autant les actions de conservation que celles portant sur le confortement de la biodiversité urbaine avec des actions de gestion écologique, menées depuis de nombreuses années.

En 2010, la Ville de Besançon s'est vue décerner le 1<sup>er</sup> prix des villes de plus de 100 000 habitants au Concours de la «Capitale française de la biodiversité» organisé par Natureparif.

Plus récemment, les actions de gestion écologique appliquées aux espaces verts bisontins ont été récompensées par l'attribution du label EcoJardin à dix sites, dont les Jardins du Casino.

La convention tripartite entre la Ville de Besançon, la LPO France et l'Association locale LPO a été signée pour une durée de 3 ans et arrivera à échéance en décembre 2014. En préalable au renouvellement de l'agrément par une nouvelle convention, il est prévu qu'une évaluation patrimoniale, bilan écologique, soit réalisée par l'association locale LPO la dernière année de la convention en cours, c'est-à-dire tout au long de cette année 2014.

Une partie du territoire du refuge a été l'objet d'importantes évolutions avec plus particulièrement la promenade des Glacis avec l'aménagement du lieu de mémoire, le renouvellement d'une conduite d'eau potable, ainsi que ses abords avec les travaux du pôle multimodal Viotte, ceux du tramway et de leurs interfaces. Les travaux ne sont pas complètement terminés et l'année 2014 ne peut servir de référence représentative pour un inventaire patrimonial naturaliste à comparer à l'inventaire initial.

En 2014, une remise en valeur paysagère de la promenade créée au XIX<sup>ème</sup> siècle, sa recomposition en harmonie avec le lieu de mémoire et les espaces riverains, la restauration d'une ambiance de promenade, de nouvelles plantations et des aménagements d'amélioration de la biodiversité vont être engagés. A titre indicatif, les actions seront réparties sur l'année 2014 et l'hiver 2014/2015.

Il est proposé de prolonger la durée initiale de la convention de 3 ans à 5 ans par avenant, l'agrément de Refuge LPO étant alors accordé jusqu'au 21 décembre 2016. L'évaluation patrimoniale du refuge LPO prévue l'année du terme de la convention serait ainsi réalisée durant l'année 2016.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la prorogation de 2 ans de la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux, portant la durée de l'agrément Refuge LPO de 3 ans à 5 ans,

- en cas d'accord, autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention en cours.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 26 février 2014.*